

CONVOCAATION AU CONGRÈS 2021

48^e Congrès national

En mode virtuel

13 – 15 août 2021



*L'unité est notre force... Ensemble, au service
des collectivités et des vétérans canadiens*

Legion 

INDEX

GÉNÉRALITÉS	2
PROGRAMME D'ACTIVITÉS	2
DÉLÉGUÉS.....	2
ACCREDITATION DES DÉLÉGUÉS : CERTIFICAT D'ACCREDITATION	3
VOTE ET PROCURATION.....	4
INSCRIPTION	4
FRAIS D'INSCRIPTION.....	5
RÉSOLUTIONS	5
RAPPORTS & RÉSOLUTIONS – PROCÉDURES	6
CANDIDATS AUX POSTES ÉLECTIFS	6
COORDONNÉES.....	6
ÉCHÉANCIERS À RETENIR.....	7
CONGRÈS EN MODE VIRTUEL – EXIGENCES	7
PROGRAMME 2021	8

CONVOCATION AU CONGRÈS 2021

1. GÉNÉRALITÉS

Les directions provinciales, les filiales et les sections de La Légion royale canadienne sont invitées à réunir leurs délégués en mode virtuel pour la tenue du 48^e Congrès national.

Le Conseil exécutif national (CEN) a décrété que cette convocation soit émise conformément à la section 901 des *Statuts généraux*.

2. PROGRAMME D'ACTIVITÉS

Bien qu'un programme détaillé des activités vous soit fourni, le sommaire des activités peut se résumer comme suit :

Inscription	Débute dès réception de cette convocation, par l'entremise de votre direction provinciale. Une fois inscrit(e), d'autres instructions suivront par courriel.
Stage d'initiation pour les délégués	Le vendredi 13 août 2021 en ligne.
Ateliers	Quatre ateliers offerts en ligne sont prévus le vendredi 13 août 2021.
Rituel d'ouverture	Le samedi 14 août 2021 en ligne.
Séances de délibérations	Débuteront suite à l'ouverture en ligne le samedi 14 août 2021, pour se terminer le dimanche 15 août 2021.
Rituels d'installation et de clôture	Le dimanche 15 août 2021 en après-midi, suite à l'ajournement de la séance de délibérations.

3. DÉLÉGUÉS

a. de filiale :

- chaque filiale a le droit d'envoyer un délégué accrédité pour chaque 100 membres votants ou fraction de ce nombre, parmi les membres ordinaires, associés, à vie et affiliés (*cf. sous-section 903.a*).

- la représentation d'une filiale repose sur le nombre de membres votants dont la cotisation a été acquittée jusqu'à la fin de l'année civile précédente (*sous-section 903.b*). Cependant, tout délégué à un congrès national doit avoir acquitté sa cotisation jusqu'à la fin de l'année courante (*section 905*), soit, dans le cas présent, jusqu'au 31 décembre 2021.
- toute filiale qui a reçu sa charte le ou après le 1^{er} janvier 2021 a le droit d'envoyer un délégué au Congrès national pour autant qu'il ait acquitté sa cotisation jusqu'au 31 décembre 2021 (*sous-section 903.c*).

Il est important que les filiales veillent attentivement au respect des exigences constitutionnelles mentionnées plus haut, et ce, dans le but d'assurer le bon déroulement du congrès.

- b. **Conseil exécutif national** : Les membres votants du CEN qui n'ont pas été accrédités par leur filiale seront considérés comme délégués accrédités au congrès (*sous-section 907.a*); cependant, et conformément à la section 911 des *Statuts généraux*, ils ne pourront détenir de procurations que si accrédités par une filiale.
- c. **Anciens présidents nationaux** : Les anciens présidents nationaux qui n'ont pas été accrédités par leur filiale seront considérés comme délégués accrédités au congrès (*sous-section 907.b*); cependant, et conformément à la section 911 des *Statuts généraux*, ils ne pourront détenir de procurations que si accrédités par une filiale.

4. ACCRÉDITATION DES DÉLÉGUÉS : CERTIFICAT D'ACCRÉDITATION

Pour devenir un délégué accrédité, les filiales sont tenues de remplir le *Certificat d'accréditation* qui se trouve à l'adresse <https://www.legion.ca/fr/2021congres> et de le faire parvenir à leur direction provinciale.

Il est important que le *Certificat d'accréditation* soit correctement rempli. Il incombera ensuite au Comité d'accréditation du Congrès national de s'assurer que les membres qui s'inscrivent comme délégués aient correctement été accrédités. Cela dit, si l'information reçue est incorrecte ou insuffisante, l'accréditation du délégué pourrait être compromise. **Il est très important que l'adresse courriel soit correcte, car ce sera là le principal moyen de communication avec les délégués.**

Les directions provinciales verront à remettre au Comité d'accréditation du Congrès national leur liste de délégués au plus tard le 5 juillet 2021.

Avis important : Lors d'un congrès national, il est extrêmement important que seuls les délégués accrédités par leur filiale prennent une part active aux décisions sur des questions de politique. Le Comité d'accréditation du Congrès national ne souhaite pas refuser un délégué dûment accrédité, tout comme il ne souhaite pas permettre à une personne non-accréditée de voter sur des questions de politique en lien avec la Légion.

5. VOTE ET PROCURATION

Seuls les délégués accrédités peuvent voter lors d'un congrès (*section 914*). Chaque délégué a un vote; par contre, lorsqu'un vote par scrutin à des fins d'élection est requis, on peut alors utiliser les procurations.

- tout délégué accrédité par une filiale dont il est membre peut détenir, outre sa propre accréditation, jusqu'à quatre (4) procurations. Celles-ci peuvent provenir de n'importe quelle filiale de sa propre direction provinciale (*section 911*).
- ces procurations, qui doivent être enregistrées au plus tard le 5 juillet 2021, ne peuvent être utilisées que lorsque requis pour un vote aux fins d'une élection (*section 912*)
- pour être valide, chaque procuration doit être accompagnée d'un *Certificat d'accréditation* désignant le délégué comme étant autorisé à enregistrer ladite procuration (*section 913*).

Toute filiale désirant être représentée par voie de procuration doit remplir un *Certificat d'accréditation* afin que le délégué désigné, pour détenir la procuration, puisse utiliser le vote ou les votes à sa disposition. Une attention toute particulière à cette exigence évitera les délais et les déceptions lorsque le Comité d'accréditation du Congrès national examinera les certificats d'accréditation.

Important : Pour qu'un délégué puisse détenir une procuration, ce dernier doit être un délégué accrédité par sa propre filiale.

6. INSCRIPTION

La période d'inscription se terminera le 5 juillet 2021.

Les délégués seront inscrits en ligne une fois que les certificats d'accréditation auront été reçus. Après avoir reçu la liste des certificats d'accréditation de chaque direction provinciale, un courriel sera envoyé à chaque délégué pour lui indiquer de se rendre sur le site <https://www.legion.ca/fr/2021congres> pour le paiement de ses frais d'inscription. Une fois le paiement effectué, chaque délégué recevra un code à l'adresse courriel fournie pour lui permettre d'accéder à la plate-forme en ligne du congrès.

Ceux qui veulent s'inscrire comme observateur devront contacter le département d'approvisionnement de la Direction nationale au numéro 1-888-301-2268.

Tout paiement devra être effectué par carte de crédit Visa ou Mastercard, ou carte de débit Visa Debit ou Debit Mastercard.

7. FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription payables au moment de l'inscription sont :

Délégué : 30 \$

Observateur : 10 \$

8. RÉOLUTIONS

Pour être présentée à un congrès national, toute résolution :

- doit être soumise par une filiale par l'entremise de sa direction provinciale (*sous-section 919.a*).
- peut être soumise par une ou plusieurs filiales, une direction ou un comité permanent de la Direction nationale (*sous-section 919.b*).
- doit être transmise à la Direction nationale au moins 112 jours avant le début du congrès (*sous-section 919.c*).

La Direction nationale doit recevoir les résolutions au plus tard le **24 avril 2021**.

Résolutions tardives : Toute résolution reçue **après le 24 avril 2021** sera considérée comme résolution *tardive* et portée à l'attention du CEN à la réunion d'avant-congrès. Seules les résolutions jugées urgentes seront présentées au congrès pour considération, alors qu'une résolution jugée « *moins urgente* » sera retournée à la direction provinciale respective suite au congrès.

Resoumission de résolutions : Si un comité faisant rapport au congrès n'approuve pas ou ne fait pas rapport sur une résolution dûment soumise à son examen, tout délégué accrédité peut, sous réserve des conditions suivantes, demander que cette résolution émanant de sa propre direction soit présentée au congrès :

- i. La demande est appuyée par un vote majoritaire du caucus de la direction provinciale du délégué, attesté par un certificat écrit à cet effet et signé par le président de la direction provinciale ou du caucus.
- ii. La demande d'introduction de cette résolution a été soumise par écrit sur un formulaire fourni par la Direction nationale.
- iii. La demande doit être soumise au président du Congrès au plus tard à **15 h le samedi 14 août 2021**.

Important : Les filiales doivent veiller à ce que toute résolution soit soumise avant la date butoir établie par leur direction provinciale respective. On verra à prendre en considération le temps que le courrier passe en transit.

9. RAPPORTS & RÉOLUTIONS – PROCÉDURES

Pendant la présentation des rapports et résolutions, un nombre restreint de questions pourront être soumises par écrit en ligne. De préférence, les questions devraient être soumises à l'avance à la Direction nationale par courriel à Convention2021@legion.ca. Une fois reçues, les questions seront transmises au président responsable qui verra à y répondre à la fin de la présentation de son rapport ou de la résolution, conformément au programme en ligne.

10. CANDIDATS AUX POSTES ÉLECTIFS

Les nominations aux postes de président national, de premier vice-président national, de vice-présidents nationaux (x 3), de trésorier national et de président national des débats se dérouleront comme suit :

- Toutes les nominations doivent être reçues à la Direction nationale au plus tard le 16 juillet 2021 à 16 h. Envoyez à Convention2021@legion.ca
- Toutes les nominations seront transmises à la Direction nationale à l'aide du formulaire qui se trouve sur le site <https://www.legion.ca/fr/2021congres>.
- Les nominations avérées seront publiées sur le site Web du congrès. Une photo accompagnée d'une biographie des personnes nommées seront affichées si la personne qui se présente les fournit.
- Les personnes dont la candidature aura été confirmée auront deux occasions de s'adresser à l'électorat :
 - en prenant des dispositions avec chaque caucus de direction qui, dans l'après-midi du 13 août 2021, se réunira par Zoom; et
 - avant l'élection proprement dite, chaque candidat disposera de deux minutes pour s'exprimer sur la plateforme du Congrès.

11. COORDONNÉES

L'information contenue dans cette convocation est susceptible d'être modifiée. Veuillez-vous rendre sur la page d'accueil du Congrès 2021 pour obtenir les dernières mises à jour et notifications : <https://www.legion.ca/fr/2021congres>

Prière de faire parvenir toutes questions à la Direction nationale soit par :

- Courriel – Convention2021@legion.ca
- Tél. (sans frais) – 1-855-330-3344

12. ÉCHÉANCIERS À RETENIR

Pour toute information sur :

- Résolutions à la Direction nationale 24 avril 2021
- Resoumission de résolutions 15 h – 14 août 2021
- Calendrier du Congrès Dates | 13 - 15 août 2021
Début – 10 h (HE)
- Nominations pour les postes électifs 16 h – 16 juillet 2021
- Fin des inscriptions Le lundi 5 juillet 2021

13. CONGRÈS EN MODE VIRTUEL – EXIGENCES

Courriel : Pour vous inscrire et participer en mode virtuel au Congrès national 2021, **vous devez veiller à ce que l'adresse courriel fournie soit correcte**, car elle sera le lien principal pour l'inscription et l'accès au site du Congrès. N'oubliez pas de vérifier votre dossier de « courrier indésirable »; en effet, il peut arriver parfois que les réponses à vos courriels puissent s'y retrouver.

Navigateur Internet : Pour accéder en mode virtuel au Congrès de de la Légion, **vous devrez utiliser le navigateur Internet Google Chrome**. Si vous n'utilisez pas actuellement ce navigateur, rendez-vous sur le site suivant pour le télécharger : <https://www.google.com/chrome/>.

Vitesse de l'Internet : Votre vitesse de téléchargement de l'Internet doit être d'au moins 5 mégabits/seconde. Cette vitesse de téléchargement (c.-à-d. la capacité de réception) doit vous permettre de recevoir un flux ininterrompu de la plate-forme du Congrès. En cas de doute, vous pouvez vérifier votre vitesse en allant sur un site de « test de vitesse de connexion Internet »" ou en utilisant <https://fast.com/>.

PROGRAMME 2021

VENDREDI 13 AOÛT 2021

<u>HEURE</u>	<u>ACTIVITÉ</u>
10 h	Plateforme du congrès – Début de la transmission en direct
10 h 5 – 10 h 15	Introduction – Instructions sur le site
10 h 15 – 10 h 50	Foire aux questions sur le site – Au besoin
11 h – 11 h 45	Atelier I : Communications
12 h – 12 h 45	Atelier II : Les vétérans sans-abri
13 h – 13 h 45	Atelier III : Adhésion : Quoi de neuf!
14 h – 14 h 45	Atelier IV : Récompenses des membres
15 h	Confirmation des nominations pour tous les postes électifs
15 h 10	Introduction – Processus de suffrage & Élections
17 h	Caucus de direction / Réunion SACT / Réunion spéciale - Section TSO sur Zoom <ul style="list-style-type: none">• Les personnes nommées pour les postes électifs doivent prendre des dispositions avec les directeurs exécutifs provinciaux pour se connecter aux caucus sur Zoom.

SAMEDI 14 AOÛT 2021

<u>HEURE</u>	<u>ACTIVITÉ</u>
10 h	Rituel d'ouverture – Allocution du président
10 h 5	Réponse de la Reine à la résolution de loyauté (Gouverneur général – AC)
10 h 10	Rapport sur les procédures et observations du président
10 h 15	Message du PM et/ou du ministre ACC – AC
10 h 25	Rapport du Grand président honoraire
10 h 45	Rapport du président national
11 h 5	Message de la Mère de la Croix d'argent 2020-2021
11 h 10	Rapport – Comité des résolutions
11 h 15	Rapport – Comité d'accréditation
11 h 20	Confirmation des personnes nommées pour tous les postes électifs
11 h 30	Élection du président national Élection du premier vice-président national – Temps alloué pour les nominés pour s'adresser au congrès (2 minutes chacun)
12 h	Annonce des résultats d'élection Confirmation des nominations au poste de vice-président
12 h 10	<ul style="list-style-type: none"> • Élection des vice-présidents • Élection du trésorier national • Élection du président national des débats Temps alloué pour les nominés pour s'adresser au congrès (2 minutes chacun)
13 h	Rapport du CEN & Résolutions
13 h20	Rapports oraux de comités & Résolutions (20 minutes chacun) <ul style="list-style-type: none"> • Trésorier national • Centenaire • Adhésion
14 h20	Message du CEMD

14 h25	Rapports oraux de comités & Résolutions (20 minutes chacun) <ul style="list-style-type: none">• Comité anciens combattants, service et aînés (ACSA)• Coquelicot et souvenir
15 h05	Message de la Légion américaine
15 h10	Rapports oraux de comités & Résolutions (20 minutes chacun) <ul style="list-style-type: none">• Sports• Relations publiques• Rituel et récompenses

DIMANCHE 15 AOÛT 2021

<u>HEURE</u>	<u>ACTIVITÉ</u>
10 h	Rapport – Directeur exécutif national
10 h 20	Rapports oraux de comités & Résolutions (20 minutes chacun) <ul style="list-style-type: none"> • Défense et sécurité • Constitution et lois
11 h	Introduction – Fondation nationale Légion
11 h 5	Fondation nationale Légion
11 h 20	Message de la <i>Royal British Legion</i>
11 h 25	Rapports oraux de comités (15 minutes chacun) <ul style="list-style-type: none"> • Groupe consultatif d'anciens combattants • Tourné vers l'avenir
12 h	Rapport oral de comité & Résolutions <ul style="list-style-type: none"> • Canvet
12 h 20	Rapports oraux de comités (15 minutes chacun) <ul style="list-style-type: none"> • SACT • TSO
12 h 50	Message du RCEL
12 h 55	Rapport RCEL & Confirmation des dons effectués
13 h 15	Rapports oraux de comités (10 minutes chacun) <ul style="list-style-type: none"> • Comité de gouvernance • Comité du Centenaire
13 h 25	Resoumission de résolutions
14 h	<ul style="list-style-type: none"> • Rituel d'installation – Officiers supérieurs élus • Allocution du président
14 h 30	Rituel de clôture



Direction nationale
86 Aird Place
Ottawa ON K2L 0A1
legion.ca